

Rapport financier

Bases légales

La loi sur la SERV (LASRE) et l'ordonnance sur la SERV (OASRE) formulent diverses exigences concernant l'établissement des comptes de la SERV. La SERV doit ainsi tenir sa propre comptabilité, être une assurance financièrement autonome et gérer séparément les risques des débiteurs publics et des débiteurs privés. Pour satisfaire ces exigences, la SERV établit à la clôture des comptes annuels composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un tableau des flux de trésorerie, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Conformément à l'art. 29 de la LASRE, la SERV doit présenter l'état de ses actifs, de ses finances et de ses revenus dans un compte par rubrique. Celui-ci contient un compte de résultat ainsi qu'un bilan en trois rubriques « débiteurs publics », « débiteurs privés sans ducroire » et « débiteurs privés avec ducroire ».

Les comptes sont établis selon les principes généraux de l'importance, de la clarté, de la continuité et de la présentation des chiffres bruts, et se fondent sur les normes généralement reconnues (art. 29 al. 3 LASRE).

En annexe aux comptes annuels, la SERV publie un résumé de ses principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) conformément à l'art. 29 al. 4 LASRE et présente l'état du capital. Dans le chapitre Gouvernance d'entreprise, elle rend compte des rémunérations. Les dispositions concernant les finances de la Confédération représentent des exigences minimums pour les PIBE (art. 21 al. 1 OASRE).

Des explications sur les postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont fournies en annexe. Les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat. C'est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les PIBE.

Compte de résultat

La SERV clôture l'exercice 2018 par un résultat d'entreprise (RE) de CHF 2,0 mio. (exercice précédent: CHF 69,8 mio.) et enregistre un résultat d'exploitation de même montant.

Les recettes de primes ont augmenté par rapport à l'année précédente et sont passées de CHF 89,4 mio. à une valeur record de CHF 257,4 mio. Comme en 2017, cette augmentation en 2018 s'explique surtout par les opérations volumineuses réalisées. La réalisation des opérations volumineuses a également un impact positif sur l'évolution des primes acquises. Grâce aux opérations volumineuses, il y a eu nettement plus de constitutions que de dissolutions de primes non acquises. Les principes de comptabilisation et d'évaluation prévoient la constitution de primes non acquises à hauteur de 80 pour cent de la facturation pour les primes.

Les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement de CHF 16,8 mio. sont légèrement supérieurs à la valeur de l'année précédente de CHF 16,2 mio.

Les charges des sinistres affichent une valeur très élevée de CHF -104,5 mio. Depuis la création de la SERV, seules les charges des sinistres de 2011 étaient supérieures avec CHF -123,3 mio. La part des ajustements de provisions pour sinistres et de réévaluations pour sinistres dans les charges des sinistres s'élève à CHF -80,0 mio. Les décomptabilisations définitives de créances d'une valeur totale de CHF -24,5 mio. concernaient les risques en Argentine, en Allemagne, au Mexique, au Nigéria, en Russie et en Suisse.

Le résultat de rééchelonnement a été généré par la dissolution de réévaluations obsolètes pour les accords avec le Cameroun, l'Égypte, l'Irak, le Kenya et le Pakistan. En 2018, il n'y a pas eu de nouveaux accords ni de modifications de notation qui auraient entraîné des ajustements de réévaluations dans le domaine des rééchelonnements. Il en résulte un total des charges d'assurance de CHF 16,3 mio. (année précédente: CHF 85,6 mio.).

Recettes de primes
(en CHF mio.)

257

Les charges des sinistres de CHF -104,5 mio. ont le deuxième montant le plus élevé depuis la création de la SERV.

Tableau des flux de trésorerie
Le flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation dépasse pour la première fois celui résultant de l'activité d'investissement.

Par rapport à l'exercice précédent (CHF 10,0 mio.), les charges de personnel ont augmenté (CHF 10,8 mio.) en raison de la hausse du nombre d'employés. La hausse des autres charges d'exploitation par rapport à l'année précédente est principalement due aux coûts de conseil pour l'analyse complète et l'optimisation des processus commerciaux de la SERV.

Le résultat financier comprend surtout des écarts de change et termine sur une note à nouveau positive, contrairement à l'exercice précédent, avec CHF 2,0 mio. Tout comme l'année précédente, les intérêts négatifs de la Banque nationale suisse n'ont qu'un effet marginal sur le résultat. Dans ce contexte, le fait que la SERV ne réalise plus aucun rendement sur son capital depuis 2017, qu'elle doit placer uniquement auprès de la Trésorerie fédérale, pèse beaucoup plus lourdement dans la balance.

La méthode de calcul de l'engagement et donc également de l'exposition a été révisée en 2018.

Bilan

Pour les actifs, les liquidités ont augmenté de CHF 8,8 mio. par rapport à 2017. Les placements financiers jusqu'à 1 an ont augmenté de CHF 274,0 mio. La SERV tente de maintenir à un niveau bas l'avoir sur les comptes courants pour avoir le moins possible d'intérêts négatifs à payer. En revanche, les placements financiers auprès de la Trésorerie fédérale ne cessent d'augmenter.

Outre les paiements des primes, les remboursements d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (notamment avec l'Argentine et l'Indonésie) ont également contribué à l'augmentation des placements financiers. Les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement ont diminué de CHF 91,6 mio. grâce aux remboursements susmentionnés. Les créances résultant de sinistres et de restructurations ont en revanche augmenté de CHF 17,9 mio. Cette hausse se justifie principalement par le versement pour un sinistre important à Oman.

Le poste « créances de primes », qui s'élève à CHF 13,9 mio., a augmenté de CHF 8,1 mio. par rapport à l'exercice précédent. Les CHF 13,9 mio. comprennent une facture qui, à elle seule, représente déjà CHF 9,9 mio. des créances résultant de primes. Cette facture a été payée le 3 janvier 2019. Les primes facturées en 2018 ont presque toutes été acquittées pendant le même exercice, ce qui a permis d'ajouter un montant élevé dans le tableau des flux de trésorerie. En ce qui concerne les passifs, les primes non acquises ont fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison des opérations volumineuses. Durant l'exercice 2018, les provisions pour sinistres ont cependant dû être augmentées de CHF 16,4 mio. à CHF 153,9 mio.

Au 31 décembre 2018, le capital s'élève à CHF 2,770 mia.; ce dernier a donc augmenté de CHF 2,0 mio. par rapport à l'exercice précédent. Il est à noter que le changement de méthode de calcul de l'exposition influence le calcul du capital. Par le passé, les valeurs nominales des intérêts de toutes les futures périodes d'intérêts ont été additionnées sur toute la durée d'un crédit d'exportation et imputées à l'exposition. Depuis l'exercice 2018, seule la valeur nominale des intérêts d'une période d'intérêts (six mois) est imputée à l'exposition. En outre, l'engagement est désormais représenté après déduction de réassurances avec des assureurs-crédits publics. Si le capital avait été calculé au 31 décembre 2017 sur la base de l'exposition avec la nouvelle méthodologie de calcul, un capital porteur de risque (CPR) de CHF 1,060 mia. (baisse de CHF 161,5 mio.) et un capital de base (CB) de CHF 445,8 mio. (baisse de CHF 86,5 mio.) auraient été enregistrés au 31 décembre 2017.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du CB se chiffre à CHF 1,683 mia., ce qui représente une baisse de CHF 70,8 mio. (4%) par rapport à l'exercice précédent. La réserve de compensation (RComp) a augmenté de CHF 140,7 mio. (13%) à CHF 1,085 mia. En calculant les postes pour 2017 avec la nouvelle méthode, l'écart s'élève à CHF 248,0 mio. La RComp permet à la SERV de supporter les fluctuations importantes auxquelles elle est exposée quand des crises politiques ou économiques entraînent une moins bonne évaluation de certains pays et débiteurs ou des sinistres élevés.

Globalement, la SERV dispose d'une base de capital adéquate pour accomplir sa mission légale de promotion des exportations suisses en proposant des solutions d'assurance efficaces, même dans des périodes d'incertitudes économiques. La SERV est également en mesure de compenser une détérioration de l'évaluation du risque de certains pays et entreprises et dispose de réserves suffisantes pour affronter d'éventuelles crises.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. p. 38) affiche pour 2018 une augmentation nette des fonds de CHF 282,8 mio. (exercice précédent CHF 124,5 mio.). La SERV a ainsi pu augmenter ses liquidités et ses placements à terme de CHF 2,572 mia. à CHF 2,854 mia. Elle dispose donc d'une solide base de liquidités.

Pour la première fois depuis sa création, la SERV affiche un flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation plus élevé (CHF 169,0 mio.) que celui résultant de l'activité d'investissement (CHF 114,6 mio.). Ce changement s'explique principalement par les paiements de primes élevés d'un montant de CHF 249,1 mio. (exercice précédent CHF 95,0 mio.). Avec les paiements de primes d'un montant de CHF 249,1 mio., la SERV a dépassé pour la première fois la barre des CHF 100,0 millions. Malgré les charges des sinistres plus élevées que la moyenne (CHF 104,5 mio.) dans le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie affiche une sortie de trésorerie pour les sinistres moyenne (CHF 72,8 mio.), ce qui souligne le fait que les charges des sinistres sont influencées par les provisions et les réévaluations.

Le flux de fonds résultant de l'activité d'investissement se compose aussi bien de remboursements réguliers que de remboursements anticipés non planifiables d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et de leurs intérêts. Il a une valeur moyenne par rapport aux dernières années. En comparaison avec 2017, il faut noter la réduction de moitié des paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement. La diminution des paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement et la suppression des intérêts résultant d'intérêts financiers et créditeurs ont été compensées par les remboursements supérieurs à la moyenne d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement.

Dans le domaine du financement, un remboursement partiel de CHF 0,8 mio. d'un dépôt en espèces a été effectué en raison d'une variation du risque pour des garanties de « Bonds » en cours.

Preuve d'autofinancement

En 2018, la SERV présente un loading positif dans toutes les rubriques. Cela signifie que les primes acquises dépassent le risque d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue. Celle-ci correspond à la valeur moyenne théorique calculée pour une période de rapport annuel en fonction des pertes possibles pondérées selon les probabilités correspondantes. Ce calcul se base sur des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés.

En 2018, toutes les rubriques affichent un excédent de couverture au niveau de l'exploitation (autofinancement 1). En raison de la situation générale des intérêts, aucun intérêt créditeur sur les placements n'a été enregistré depuis 2017, ce qui explique pourquoi les valeurs de l'autofinancement 1 et 2 sont identiques. Jusqu'à nouvel ordre, aucune contribution substantielle des placements financiers ne peut

être attendue. Toutes rubriques confondues, la SERV affiche un excédent de couverture de CHF 53,8 mio.

Depuis la création de la SERV en 2007, l'excédent de couverture moyen de l'autofinancement 1 dans la rubrique principale « débiteurs publics » s'élève à CHF 4,7 mio. et à CHF 8,4 mio. dans la rubrique principale « débiteurs privés ». Cela signifie que l'autofinancement 1 est jusqu'à présent nettement obtenu dans les rubriques principales. Quand l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est positif, l'autofinancement 2 est également positif dès lors que le capital de la SERV n'est pas affecté par des intérêts négatifs.

Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance dans une rubrique sont ventilées avec une clé de répartition sur les trois rubriques (cf. Commentaires sur les comptes annuels, commentaires 10–17, p. 48–49). Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Dans le compte de résultat, les deux rubriques « débiteurs privés sans ducroire » et « débiteurs privés avec ducroire » affichent un résultat négatif car la constitution de nouvelles provisions concernait principalement ces rubriques. Ces pertes sont compensées par le succès de la rubrique « débiteurs publics » (qui affichait un résultat négatif lors de l'exercice précédent). Les expériences faites par le passé montrent que les résultats annuels des comptes par rubrique sont considérablement influencés par les charges des sinistres qui se produisent et qu'ils sont donc très volatils.



« Le relèvement du plafond d'engagement nous permet de rester en mesure d'agir. »

Lars Ponterlitschek
Responsable Finances & Risques

Compte de résultat

Compte de résultat

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

	Annexe ¹⁾	2018	2017	Variation
Recettes de primes	1	257 400	89 414	167 986
Formation de primes non acquises		-202 387	-68 978	-133 409
Dissolution de primes non acquises		39 478	43 624	-4 146
Primes acquises		94 491	64 060	30 431
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement		16 770	16 236	534
Autres produits		20	38	-18
Total du produit d'assurance		111 281	80 334	30 947
Charges des sinistres	2	-104 511	-9 996	-94 515
Résultat de rééchelonnement	3	9 524	15 226	-5 702
Total des charges d'assurance		-94 987	5 230	-100 217
Résultat de l'activité d'assurance		16 294	85 564	-69 270
Charges de personnel		-10 823	-9 970	-853
Autres charges d'exploitation		-5 469	-4 123	-1 346
Résultat financier		2 013	-1 626	3 639
Résultat d'exploitation		2 015	69 845	-67 830
Intérêts créditeurs sur placements		-	-	-
Résultat d'entreprise (RE)		2 015	69 845	-67 830

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 45 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan

Bilan

31.12.2018, en KCHF

	Annexe ¹⁾	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Actif				
Liquidités		17 328	8 558	8 770
Créances de primes		13 936	5 788	8 148
Autres créances		68	65	3
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	4	2 837 000	2 563 000	274 000
Comptes de régularisation de l'actif		574	535	39
Total de l'actif circulant		2 868 906	2 577 946	290 960
Immobilisations corporelles		118	241	-123
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		-	239	-239
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		118	480	-362
Créances résultant de sinistres et de restructurations	5	209 618	227 557	-17 939
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	6	211 226	302 823	-91 597
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		420 844	530 380	-109 536
Total de l'actif		3 289 868	3 108 806	181 062
Passif				
Engagements courants		947	818	129
Engagements financiers à court terme		260	75	185
Comptes de régularisation du passif		1 216	933	283
Primes non acquises		383 161	221 475	161 686
Part des primes non acquises en faveur de réassurances		-25 365	-26 588	1 223
Provisions pour sinistres	7	153 918	137 545	16 373
Autres engagements à long terme	8	5 399	6 231	-832
Sous-total		519 536	340 489	179 047
Capital porteur de risque (CPR)		1 196 702	1 221 777	-25 075
Capital de base (CB)		486 503	532 260	-45 757
Réserve de compensation (RComp)		1 085 112	944 435	140 677
Résultat d'entreprise (RE)		2 015	69 845	-67 830
Capital total		2 770 332	2 768 317	2 015
Total du passif		3 289 868	3 108 806	181 062

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 45 dans l'Annexe aux comptes annuels

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

	Annexe ¹⁾	31.12.2018	31.12.2017
Activité d'exploitation			
Primes encaissées	9	249 108	94 959
Indemnités versées		-72 788	-48 314
Remboursements d'indemnités		7 047	8 743
Paiements pour le personnel et l'exploitation		-14 393	-14 488
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation		168 974	40 900
Activité d'investissement			
Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		101 265	72 099
Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement		13 363	12 697
Paiements résultant d'intérêts financiers et créditeurs		-	-
Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement		114 628	84 796
Activité de financement			
Paiements résultant de l'activité de financement		-832	-1 229
Flux de fonds résultant de l'activité de financement		-832	-1 229
Variation nette des ressources		282 770	124 467
Ressources au 31.12.2017 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)			2 571 558
Ressources au 31.12.2018 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		2 854 328	

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 45 dans l'Annexe aux comptes annuels

Preuve d'autofinancement

Preuve d'autofinancement

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Primes acquises	16 358	2 935	75 198	94 491
Perte annuelle moyenne attendue	-7 413	-481	-18 520	-26 414
Loading	8 945	2 454	56 678	68 077
Charges de personnel	-1 028	-824	-8 971	-10 823
Autres charges d'exploitation	-519	-416	-4 534	-5 469
Résultat financier	239	101	1 673	2 013
Autofinancement 1	7 637	1 315	44 846	53 798
Intérêts créditeurs sur placements	-	-	-	-
Autofinancement 2	7 637	1 315	44 846	53 798

Comptes par rubrique

Compte de résultat par rubrique

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

	Annexe ¹⁾	Rubriques (par débiteur)			SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes	10	39 048	12 442	205 910	257 400
Formation de primes non acquises		-30 449	-9 585	-162 353	-202 387
Dissolution de primes non acquises		7 759	78	31 641	39 478
Primes acquises		16 358	2 935	75 198	94 491
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	11	10 262	6 238	270	16 770
Autres produits		2	3	15	20
Total du produit d'assurance		26 622	9 176	75 483	111 281
Charges des sinistres	12	33 031	-9 890	-127 652	-104 511
Résultat de rééchelonnement	13	5 122	365	4 037	9 524
Total des charges d'assurance		38 153	-9 525	-123 615	-94 987
Résultat de l'activité d'assurance		64 775	-349	-48 132	16 294
Charges de personnel	14	-1 028	-824	-8 971	-10 823
Autres charges d'exploitation	15	-519	-416	-4 534	-5 469
Résultat financier	16	239	101	1 673	2 013
Résultat d'exploitation		63 467	-1 488	-59 964	2 015
Intérêts créditeurs sur placements		-	-	-	-
Résultat d'entreprise (RE)		63 467	-1 488	-59 964	2 015

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 45 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan par rubrique

31.12.2018, en KCHF

	Annexe ¹⁾	Rubriques (par débiteur)				SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)	
Actif						
Liquidités	-	-	-	17 328	17 328	
Créances de primes	2 503	13	11 420	-	13 936	
Autres créances	-	-	-	68	68	
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	-	-	-	2 837 000	2 837 000	
Comptes de régularisation de l'actif	-	-	-	574	574	
Total de l'actif circulant	2 503	13	11 420	2 854 970	2 868 906	
Immobilisations corporelles	-	-	-	118	118	
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an	-	-	-	-	-	
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme	-	-	-	118	118	
Créances résultant de sinistres et de restructurations	77 551	31 663	100 404	-	209 618	
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	83 480	123 567	4 179	-	211 226	
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	161 031	155 230	104 583	-	420 844	
Total de l'actif	163 534	155 243	116 003	2 855 088	3 289 868	
Passif						
Engagements courants	-	-	64	883	947	
Engagements financiers à court terme	-	-	260	-	260	
Comptes de régularisation du passif	-	-	-	1 216	1 216	
Primes non acquises	75 382	9 588	298 191	-	383 161	
Part des primes non acquises en faveur de réassurances	-7 954	-	-17 411	-	-25 365	
Provisions pour sinistres	17	17 813	3 768	-	153 918	
Autres engagements à long terme	-	-	-	5 399	5 399	
Sous-total	85 241	13 356	413 441	7 498	519 536	
Capital porteur de risque (CPR)	-	-	-	1 196 702	1 196 702	
Capital de base (CB)	-	-	-	486 503	486 503	
Réserve de compensation (RComp)	444 393	93 263	202 427	345 029	1 085 112	
Résultat d'entreprise (RE)	63 467	-1 488	-59 964	-	2 015	
Capital total	507 860	91 775	142 463	2 028 234	2 770 332	
Total du passif	593 101	105 131	555 904	2 035 732	3 289 868	

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 45 dans l'Annexe aux comptes annuels

Principes d'inscription au bilan et d'évaluation

Les PIBE sont présentés brièvement dans le présent chapitre. L'intégralité des PIBE, y compris les annexes, peut être consultée sur demande à la SERV.

Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). Seules quelques modifications rédactionnelles ont été effectuées au sein des PIBE durant l'exercice écoulé. Aucune modification, qui aurait une influence sur les comptes annuels, n'a été apportée aux principes d'évaluation. Seul le changement de la méthode de calcul de l'exposition a eu une influence sur les postes de capital dans le bilan et sur les bases de calcul de la perte annuelle moyenne attendue. Cette méthodologie de calcul n'est toutefois pas réglementée dans ce niveau de détail dans les PIBE.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique : les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants :

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan : les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs publics :

les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Ces taux tiennent compte :

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les « pays pauvres très endettés ».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs privés :

pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des remboursements escomptés différents. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés :

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transférabilité et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan : ces avoirs constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs apparaissent quand un pays débiteur conclut un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Evaluation et réévaluations : les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus.

Charges de personnel**(éléments essentiels uniquement)**

En ce qui concerne les charges de personnel, la SERV procède aux délimitations comptables suivantes :

- Les cotisations d'assurances sociales sont délimitées en fonction de la période. Les cotisations versées au cours de la période considérée ne sont pas déterminantes, mais bien les cotisations dues pour la période considérée.
- Les assurances sociales (assurance perte de gain et assurance-accident) indemnisent la SERV pour les conséquences financières de l'incapacité de travail de collaborateurs. Ces indemnités peuvent être considérées comme une contrepartie à la poursuite du versement du salaire pendant l'absence assurée du collaborateur. Elles doivent donc être considérées comme des réductions de charges. Les réductions de charges sont délimitées en fonction de la période.

Inscription au bilan : les délimitations sont inscrites au bilan dans les comptes de régularisation du passif.

Evaluation : l'évaluation s'effectue à la valeur nominale.

Primes d'assurance non acquises

Inscription au bilan : les primes non acquises constituent des délimitations passives ; il s'agit de primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la période de couverture.

Evaluation : lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres à court terme

Inscription au bilan : les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

Evaluation : un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes. Des provisions IBNR sont constituées au cas par cas. C'est ce qui se passe lorsqu'aucun sinistre n'a encore été déclaré mais qu'il y a un retard de paiement dépassant le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan : dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Evaluation pour les débiteurs publics : les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 0,5. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également ajoutée ici.

Evaluation pour les débiteurs privés : la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

Inscription au bilan : du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en :

- Capital porteur de risque (CPR) : le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Selon l'ordonnance sur la SERV, les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB) : marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan « créances résultant de sinistres et de restructurations », les « avoirs résultant d'accords de ré-échelonnement » se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne.
- Réserve de compensation (RComp) : poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au RE, constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise (RE).

Evaluation : le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9 pour cent de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque est calculée avec une valeur de confiance de 99,9 pour cent. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

Autofinancement

Calcul : la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

Commentaires sur les comptes annuels

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. C'est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de renoncer à la ventilation sur les trois rubriques des liquidités, des placements, des engagements courants et des engagements à court terme et du capital. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations

en CHF mio.

	31.12.2018			31.12.2017			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)+(5)	
Réévaluation des créances résultant de sinistres							
Arabie saoudite	128,4	-41,4	87,0	128,4	-41,4	87,0	-
Grèce	50,7	-32,4	18,3	50,7	-24,1	26,6	-8,3
Zimbabwe	37,2	-31,7	5,5	37,2	-31,7	5,5	-
Espagne	40,2	-25,3	14,9	41,3	-19,6	21,7	-6,8
Inde	26,8	-14,1	12,7	26,3	-13,9	12,4	0,3
Suisse	71,4	-47,7	23,7	26,3	-12,9	13,4	10,3
Brésil	22,1	-10,9	11,2	21,3	-10,7	10,6	0,6
Russie	15,7	-9,7	6,0	19,8	-9,6	10,2	-4,2
Turquie	8,7	-4,4	4,3	6,9	-3,4	3,5	0,8
Indonésie	8,3	-4,1	4,2	4,9	-2,4	2,5	1,7
Autres pays	37,0	-33,8	3,2	46,7	-30,7	16,0	-12,8
	446,5	-255,5	191,0	409,8	-200,4	209,4	-18,4
Réévaluation des créances résultant de restructurations							
Corée du Nord	185,7	-167,1	18,6	182,4	-164,2	18,2	0,4
	185,7	-167,1	18,6	182,4	-164,2	18,2	0,4
Total des créances résultant de sinistres et restructurations			209,6			227,6	-18,0

A propos du compte de résultat

[1] **A propos des « recettes de primes »** : Le poste « recettes de primes » (CHF 257,4 mio.) se compose des recettes de primes d'assurance (CHF 245,4 mio.), des recettes de réassurances (CHF 10,9 mio.), des recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen) de CHF 2,0 mio. ainsi que des charges sous forme de paiements de primes pour des réassurances qui représentent (CHF 0,9 mio.). La facture de primes la plus élevée (CHF 150,5 mio.), résultait d'une transaction vers Porto de Sergipe au Brésil.

[2] **A propos des « charges des sinistres »** : les charges des sinistres (CHF –104,5 mio.) se composent de la constitution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF –28,4 mio., de la dissolution de provisions pour sinistres déclarés (CHF 8,8 mio.), et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres (CHF –60,4 mio.) (cf. p. 45). En 2018, des dommages d'un montant de CHF –24,5 mio. ont été définitivement décomptabilisés. Les sinistres décomptabilisés concernaient les risques en Argentine, en Allemagne, au Mexique, au Nigéria, en Russie et en Suisse.

[3] **A propos du « résultat de rééchelonnement »** : le résultat de rééchelonnement (CHF 9,5 mio.) constitue le montant du solde. Il se compose de la dissolution de réévaluations résultant d'avoirs de rééchelonnement pour CHF 9,6 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF –0,1 mio. (cf. p. 49).

A propos du bilan

[4] **A propos des « placements financiers à court terme »** : tous les placements financiers se font auprès de la Confédération sous forme de dépôts à terme ou de dépôts sur un compte de placement.

[5] **A propos des « créances résultant de sinistres et de restructurations »** : les créances résultant de sinistres (cf. p. 45) et les créances résultant de restructurations avec débiteurs publics (cf. p. 46) de la SERV ont été évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 42). Elles sont donc inscrites au bilan en tant que créances nettes. Durant l'exercice sous revue, les créances résultant des sinistres ont augmenté de CHF 17,9 mio. Les sinistres indemnisés concernaient les pays suivants : Egypte, Algérie, Argentine, Brésil, Costa Rica, Cuba, Allemagne, Equateur, Géorgie, Inde, Indonésie, Colombie, Mexique, Paraguay, Pérou, Russie, Suisse, Turquie, Ukraine et Emirats arabes unis.

Créances résultant de restructurations avec des débiteurs publics (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2018					31.12.2017					Variation
	Créances totales		SERV		Créances nettes	Créances totales		SERV		Créances nettes	
	Part de tiers ¹⁾	Part	Réévaluation	Part		Réévaluation	Part de tiers ¹⁾	Part	Réévaluation		
(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	(8)=(6)-(7)	(9)	(10)=(8)+(9)	(11)=(5)-(10)	
Corée du Nord	212,6	26,9	185,7	-167,1	18,6	208,9	26,5	182,4	-164,2	18,2	0,4
Total	212,6	26,9	185,7	-167,1	18,6	208,9	26,5	182,4	-164,2	18,2	0,4

¹⁾ Preneurs d'assurance ou cessionnaires**Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)**

en CHF mio.

	31.12.2018						31.12.2017						Variation
	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV		Avoir net	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV		Avoir net	
				Part	Réévaluation					Part	Réévaluation		
(1)	(2)	(3)	(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)	(13)=(6)-(12)	
Argentine	189,3	-	36,5	152,8	-52,5	100,3	273,8	-	52,9	220,9	-52,4	168,5	-68,2
Soudan	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	-
Cuba	119,6	-	31,1	88,5	-66,2	22,3	122,9	-	31,9	91,0	-67,7	23,3	-1,0
Pakistan	78,3	3,3	4,2	70,8	-70,8	-	85,0	3,5	4,7	76,8	-76,8	-	-
Serbie	77,6	-	20,7	56,9	-9,3	47,6	86,5	-	23,0	63,5	-9,5	54,0	-6,4
Irak	42,8	-	14,3	28,5	-26,1	2,4	47,3	-	15,7	31,6	-26,3	5,3	-2,9
Indonésie	43,3	2,5	3,9	36,9	-11,8	25,1	57,7	3,1	5,2	49,4	-12,0	37,4	-12,3
Bosnie et Herzégovine	23,9	-	5,9	18,0	-11,2	6,8	24,7	-	6,1	18,6	-11,2	7,4	-0,6
Egypte	8,9	-	1,8	7,1	-7,1	-	12,1	-	2,6	9,5	-9,5	-	-
Cameroun	2,1	-	0,2	1,9	-1,8	0,1	2,5	-	0,3	2,2	-2,2	-	0,1
Honduras	1,9	-	0,2	1,7	-1,3	0,4	1,9	-	0,2	1,7	-1,3	0,4	-
Monténégro	1,4	-	0,3	1,1	-0,4	0,7	1,5	-	0,3	1,2	-0,4	0,8	-0,1
Bangladesh	1,3	0,2	-	1,1	-1,0	0,1	1,5	0,2	-	1,3	-0,9	0,4	-0,3
Kenya	0,4	-	0,1	0,3	-0,2	0,1	0,7	-	0,2	0,5	-0,5	-	0,1
Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	735,7	97,7	119,2	518,8	-307,6	211,2	863,0	98,5	143,1	621,4	-318,6	302,8	-91,6

- [6] **A propos des « avoirs résultant d'accords de rééchelonnement »** : les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (cf. p. 46) sont évalués conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 42) et sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets. Les mouvements les plus importants concernaient l'Argentine (baisse de CHF 68,2 mio.) et l'Indonésie (baisse de CHF 12,3 mio.) (cf. p. 47).
- [7] **A propos des « provisions pour sinistres »** : la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR pour des sinistres (CHF 83,7 mio.) et des provisions pour sinistres déclarés (CHF 70,2 mio.) (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 42). Les provisions pour sinistres s'élèvent au total à CHF 153,9 mio.
- [8] **A propos des « autres engagements à long terme »** : il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur qui a été effectué concernant une garantie de « Bonds » en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Ce dépôt en espèces baisse de la même manière que le risque de la SERV s'amenuise grâce à la réduction de la garantie de « Bonds ».

A propos du tableau des flux de trésorerie

- [9] **A propos des « paiements des primes »** : les primes facturées au cours de l'exercice ont pratiquement toutes été honorées en 2018. Cela explique également le niveau relativement faible des « créances de primes » (cf. p. 37). Grâce au nombre élevé de nouvelles affaires, le flux de fonds résultant des paiements de primes a atteint un record historique en 2018.

A propos du compte de résultat par rubrique

- [10] **A propos des « recettes de primes »** : les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, comme représenté dans le tableau de la page 48.
- [11] **A propos des « intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement » – clé de répartition** : les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.

Recettes de primes par rubrique

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	
				(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes d'assurance	29 411	12 432	203 591	245 434
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	1	10	2 027	2 038
Primes de réassurances	10 563	–	292	10 855
Primes versées à des réassurances	–927	–	–	–927
Total des recettes de primes	39 048	12 442	205 910	257 400

Charges des sinistres par rubrique

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	
				(4)=(1)+(2)+(3)
Provisions pour sinistres IBNR	10 955	–431	–38 904	–28 380
Provisions pour sinistres déclarés	21 133	–	–12 297	8 836
Variation de réévaluations	1 001	–9 459	–51 979	–60 437
Sortie des comptes définitive des sinistres	–58	–	–24 472	–24 530
Total charges de sinistres	33 031	–9 890	–127 652	–104 511

- [12] **A propos des « charges des sinistres »** : les charges des sinistres sont directement attribuées aux rubriques. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 48.
- [13] **A propos du « résultat de rééchelonnement »** : le résultat de rééchelonnement est directement attribué aux rubriques. Le résultat de rééchelonnement par rubrique est présenté dans le tableau à la page 49.
- [14] **A propos des « charges de personnel » – clé de répartition** : les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, sans tenir compte des contrats inférieurs à un an, plus la couverture des risques secondaires. En 2018, 111 nouveaux contrats ont été conclus avec des débiteurs publics, 89 avec des débiteurs privés sans ducroire et 969 avec des débiteurs privés avec ducroire.
- [15] **A propos des « autres charges d'exploitation » – clé de répartition** : La répartition des autres charges d'exploitation sur les différentes rubriques se fait de manière analogue à la répartition des charges de personnel.
- [16] **A propos du « résultat financier » – clé de répartition** : la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 10, p. 48).

A propos du bilan par rubrique

- [17] **A propos des « provisions pour sinistres »** : la SERV constitue des provisions pour sinistres non déclarés IBNR et pour les sinistres déclarés (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 42). Les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Résultat de rééchelonnement par rubrique

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	–	–	–	–
Variation de réévaluations	5 196	365	4 037	9 598
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	–74	–	–	–74
Provisions pour sinistres	5 122	365	4 037	9 524

Provisions pour sinistres par rubrique

31.12.2018, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
IBNR	17 813	1 718	64 179	83 710
Sinistres déclarés	–	2 050	68 158	70 208
Provisions pour sinistres	17 813	3 768	132 337	153 918

Etat du capital

Le capital de la SERV est évalué et porté au bilan conformément aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) de la SERV (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 42). La SERV dispose au 31 décembre 2018 d'un capital de CHF 2,770 mia. ; ce dernier a donc augmenté de CHF 2,0 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,683 mia. fin 2018, soit une baisse de CHF 70,8 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution se situe dans le cadre des variations habituelles qui résultent des modifications de l'exposition. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait à CHF 1,085 mia. à la fin de l'année 2018. Elle a augmenté de CHF 140,7 mio. par rapport à 2017 (après report du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2017 d'un montant de CHF 69,8 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note (besoin accru de CPR, de CB ou de corrections de valeur des avoirs de consolidation) ou d'importants sinistres suite à des crises politiques ou économiques. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses dans des périodes difficiles.

La modification de la méthode de calcul de l'exposition en 2018 a également un impact sur le calcul du CPR et du CB. Par le passé, les valeurs nominales des intérêts de toutes les futures périodes d'intérêts ont été additionnées sur toute la durée d'un crédit d'exportation et imputées à l'exposition. Depuis l'exercice 2018, seule la valeur nominale des intérêts d'une période d'intérêts (six mois) est imputée à l'exposition. En outre, l'engagement est désormais représenté après déduction de réassurances avec d'autres ACE. Si le CPR et le CB avaient déjà été calculés avec la nouvelle méthode au 31 décembre 2017, le CPR aurait été inférieur de CHF 161,5 mio. et le CB de CHF 86,5 mio.

Etat du capital

31.12.2018, en KCHF

	31.12.2017	Influence nouveau calcul de l'exposition	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'année 2018	Mouvements	31.12.2018
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)= (1)+(2)+(3)+(4)+(5)
Capital porteur de risque (CPR)	1 221 777	- 161 479			136 404	1 196 702
Capital de base (CB)	532 260	- 86 481			40 724	486 503
Réserve de compensation (RComp)	944 435	247 960	69 845		- 177 128	1 085 112
Résultat d'entreprise (RE)	69 845		- 69 845	2 015		2 015
Capital	2 768 317	-	-	2 015	-	2 770 332

Divers

Forme juridique et siège

La SERV est une organisation de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (situation au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé à Zeltweg 63 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, 47 avenue d'Ouchy. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

Evènements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2018 et le 22 février 2019 qui aurait pour conséquence une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs ou qu'il faudrait communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2018 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de KCHF 78,0 (exercice précédent: KCHF 112,0) pour l'audit des comptes annuels 2018. Il n'a perçu aucune autre rémunération supplémentaire.



KPMG AG
Financial Services

Badenerstrasse 172 Postfach
CH-8004 Zürich CH-8036 Zürich

Telefon +41 58 249 31 31
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral

Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 36 à 51 de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, comprenant le compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, compte de résultat par rubrique, bilan par rubrique et annexe, et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement, conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentées dans l'annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Assurance Suisse contre les risques à l'exportation, Zürich
Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral
Exercice 2018

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels et la preuve d'autofinancement, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels et la preuve d'autofinancement dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels et la preuve d'autofinancement qui vous sont soumis.

KPMG SA

Bill Schiller
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Andrea Bischof
Expert-réviseur agréée

Zurich, 22 février 2019